



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, SOLIDAIRE  
ET RESPONSABLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

# LES CONTRATS A IMPACT

**Une forme inédite de financement  
public-privé au service des causes  
sociales et environnementales**

Septembre 2020

# Sommaire

Edito de la ministre Olivia Grégoire .....	3
Les contrats à impact .....	4
Les contrats à impact : comment ça marche ?.....	4
<b>En synthèse :</b> .....	4
<b>Dans quels cas la puissance publique rembourse-t-elle ou ne rembourse-t-elle pas ?</b> .....	4
<b>L'histoire du contrat à impact.....</b>	5
Des exemples de contrats à impact .....	6
Les caractéristiques fondamentales.....	6
Les exemples Article 1 et WIMOOV .....	6
Le contrat à impact économie circulaire .....	8
Thématiques de l'appel à projets .....	8
Les prochains contrats à impact.....	9

# Edito de la ministre Olivia Grégoire

---



**Olivia Grégoire**  
*Secrétaire d'État auprès  
du ministre de  
l'Économie, des Finances  
et de la Relance, chargée  
de l'Économie sociale,  
solidaire et responsable*

Avec les contrats à impact, c'est une forme inédite de financement public-privé au service des causes sociales et environnementales que je place au cœur de mon mandat. Il s'agit d'un véritable changement d'approche et de perspective dans la conduite des politiques publiques. Cette idée, dont l'origine est anglo-saxonne, est le fruit d'une lente maturation qui remonte à plus de dix ans et c'est la preuve que les changements radicaux ne sont pas nécessairement brutaux.

Car la transformation qu'ils induisent est singulière pour chacune des trois parties au contrat (acteurs de l'économie sociale et solidaire, investisseurs, État).

Pour le monde de l'économie sociale et solidaire tout d'abord qui, grâce à ces contrats, se voient proposer une nouvelle source de financement. Un financement qui ne relève plus de la subvention ou de la philanthropie mais bien de l'investissement. Un financement d'importance qui lui donne l'opportunité de « changer d'échelle ». La contrepartie à ces nouveaux moyens suppose de nouveaux outils, avec l'introduction d'une démarche d'évaluation qui n'est certes pas dans l'ADN des acteurs de la solidarité mais nécessaire à un développement économique équilibré, en cohérence avec les besoins des investisseurs.

Les contrats à impact représentent un changement encore plus fondamental pour les investisseurs privés. C'est l'irruption en France de la finance à impact, un champ entièrement nouveau où les capitaux ne servent plus la seule rentabilité financière mais également et d'abord la rentabilité sociale et écologique. Les contrats à impact participent au mouvement de fond qui transforme actuellement toute la finance, par lequel les indicateurs de la performance en matière environnementale, sociale et de gouvernance deviennent aussi voire plus importants que ceux de la comptabilité classique.

Enfin, et ce n'est pas le moins spectaculaire, le contrat à impact marque une évolution significative du rôle de l'État. L'État renouvelle sa coopération avec le secteur privé et la société civile en se plaçant dans un partenariat intelligent : il est le garant du meilleur usage des deniers publics (il ne paie qu'en fonction des résultats réellement obtenus et en recherchant des coûts évités pour les pouvoirs publics) et le régulateur de l'intérêt général dans la recherche des solutions innovantes face aux insuffisances de certaines de ses politiques publiques (il expérimente à grande échelle un projet qui a fait ses preuves sur le terrain).

Cette triple évolution sera lente, ce ne doit pas être un regret, mais au contraire un impératif. Si nous voulons à terme pouvoir industrialiser les contrats à impact et en faire un outil ordinaire de l'action publique, il faut conserver la même logique de mesure et d'évaluation qui est demandée aux parties au contrat. L'innovation sera progressive... ou ne sera pas !

# Les contrats à impact

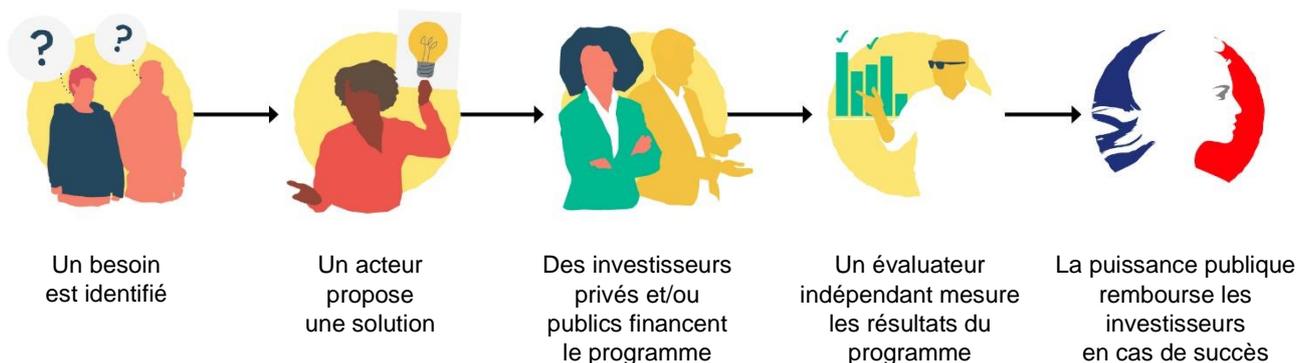
## Les contrats à impact : comment ça marche ?

Le contrat à impact est un partenariat entre le public et le privé pour favoriser l'émergence de projets sociaux et environnementaux innovants qui permettent de faire changer d'échelle des solutions efficaces aux problèmes identifiés sur le terrain. L'investisseur privé et/ou public préfinance le projet et prend le risque de l'échec en échange d'une rémunération prévue d'avance en cas de succès. L'État ne rembourse qu'en fonction des résultats effectivement obtenus et constatés objectivement par un évaluateur indépendant.

### En synthèse

Dans quels cas la puissance publique rembourse-t-elle ou ne rembourse-t-elle pas ?

### COMMENT ÇA MARCHE ?



	Si les objectifs ne sont pas atteints	Si les objectifs sont atteints	Si les objectifs sont dépassés
État	Ne rembourse rien	Rembourse	Rembourse avec une prime
Investisseur	Perd tout ou partie de son investissement	Est remboursé avec un intérêt fixé en amont	
Porteur de projet	A financé son projet		Perçoit une prime

## L'histoire du contrat à impact

### A l'étranger et en France

- **Le contrat à impact s'inspire des *Social Impact Bonds (SIB)* lancés au Royaume-Uni.** Le premier SIB fut lancé en 2010 par le Secrétaire à la Justice britannique, Jack Straw, afin de financer un programme de réhabilitation des prisonniers condamnés à de faibles peines avec l'objectif de faire baisser le taux de récidive. Tournés vers la prévention, les SIB intéressaient le Gouvernement britannique par leur capacité à générer à terme des économies budgétaires. A la suite du succès de cette expérimentation, les *Social Impact Bonds* ont connu un développement exponentiel, notamment dans les pays anglo-saxons.

**En France, les contrats à impact ont été rendus possibles par l'article 15 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.** Si les premiers contrats sont signés dès novembre 2016 et permettent l'éclosion d'initiatives particulièrement prometteuses, ils ont révélé une série d'obstacles techniques et administratifs.

Le rapport de Frédéric Lavenir « *Pour un développement du contrat à impact social au service des politiques publiques* », publié le 30 juin 2019, a permis de renouveler profondément l'approche de cet outil, en le simplifiant et en le précisant. **C'est grâce à ces travaux très opérationnels que le Gouvernement peut aujourd'hui enclencher une nouvelle dynamique du contrat à impact.**

### Pour quels résultats ?

Le modèle des *Social Impact Bonds* s'est considérablement répandu depuis 2010.

A ce jour, **120 projets ont été financés dans plus de 20 pays** grâce aux contrats à impact, pour un total de près de **400 millions d'euros investis et plus d'1 million de citoyens bénéficiaires** à travers le monde.

**Le plus gros SIB a été lancé en Finlande, avec un contrat signé à 17 millions d'euros.**

# Des exemples de contrats à impact

## Les caractéristiques fondamentales

Un contrat à impact répond à trois caractéristiques fondamentales

- 1- Générateur d'économies pour la puissance publique
- 2- Ciblant un besoin social ou environnemental
- 3- Dont l'effet est mesurable

## Les exemples Article 1 et WIMOOV

	Politique publique cible	Un outil innovant	Un besoin d'investissement pour passer à l'échelle	Indicateurs de succès
<b>Article 1</b>	<p>Article 1 accompagne des jeunes de l'enseignement agricole et de milieux modestes dans leur orientation et leurs réussites académique et professionnelle. L'association offre un accompagnement méthodologique et académique avant comme après le BAC, pour aider les élèves à développer leur confiance en soi, à croire davantage en leurs capacités, et à construire leur projet professionnel par la découverte du monde de l'entreprise et de ses codes.</p>	<p>Les enjeux du Programme d'Actions sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En pré-bac : persévérance scolaire, ambition, levée de l'autocensure, volonté de poursuivre des études en adéquation avec ses envies – au moyen d'ateliers en classe entière et d'une plateforme numérique d'orientation ;</li> <li>- En post-bac : lutte contre le décrochage des élèves boursiers et élèves issus de baccalauréat professionnel – au moyen d'un mentorat individuel par des professionnels et de sessions de formations.</li> </ul>	<p>Débutant dès septembre 2018, le programme d'actions de l'association Article 1 s'étale jusqu'à juillet 2023, sur deux territoires les régions Hauts de France et en Occitanie. Le public visé par ce programme d'actions est double. En pré-bac ce sont les élèves de l'enseignement professionnel agricole en classes de Première et de Terminale professionnelles des filières "aménagement du territoire et environnement" et "commercialisation". En post-bac, il s'agit des élèves boursiers des BTS de l'enseignement agricole (BTSA) des secteurs "aménagement du territoire et environnement" et "commercialisation".</p>	<p>Le contrat vise à accompagner 1000 jeunes provenant de l'enseignement agricole pour une durée de 5 ans. Les critères de succès sont les suivants :</p> <p>Concernant l'accompagnement pré-BAC :</p> <p>Au moins 125 ateliers organisés par Article 1 dans les lycées</p> <p>7 points de pourcentage d'écart entre le taux d'élèves en pré-bac souhaitant poursuivre des études supérieures et le même taux calculé au niveau national sur une population socialement comparable.</p> <p>Concernant l'accompagnement post-BAC :</p> <p>Au moins 25 mentors par cohorte et année</p> <p>5 points de pourcentage d'écart entre le taux d'assiduité aux examens des élèves accompagnés par Article 1 et le même taux calculé au niveau national sur une population socialement comparable.</p>

	Politique publique cible	Un outil innovant	Un besoin d'investissement pour passer à l'échelle	Indicateurs de succès
<b>WIMOOV</b>	<p>Le programme d'actions de WIMOOV s'adresse à toute personne en situation d'insertion professionnelle susceptible de rencontrer des freins due à la mobilité. Par exemple : les jeunes (16-25 ans), les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les stagiaires de la formation professionnelle ou encore les salariés dits « précaires » (CDD, en mission d'intérim, avec un temps partiel subi, etc.).</p>	<p>WIMOOV propose aux structures d'accompagnement vers l'emploi un « test mobilité » qui permet de dresser le « Profil mobilité » des bénéficiaires. Le « test mobilité » permet ainsi aux structures d'accompagnement vers l'emploi de mieux identifier et sensibiliser les personnes accompagnées aux problématiques de la mobilité et de suivre le parcours de leurs bénéficiaires chez Wimoov.</p>	<p>Pour mieux garantir un accompagnement spécifique en fonction des enjeux sociaux locaux, WIMOOV est déclinée au niveau territorial sous forme de plateforme. Une plateforme WIMOOV est un lieu d'accueil, qui conseille, accompagne et forme à l'utilisation des solutions de mobilité du territoire. On dénombre aujourd'hui en France pas moins de 28 plateformes de mobilité Wimoov qui couvrent ainsi 10 régions.</p>	<p>Au moins 10 000 personnes ayant bénéficiées d'un « test mobilité » sur l'année 2018.</p> <p>Au moins 80% de « tests mobilité » réalisés sur l'année 2018 déclenchant une entrée en accompagnement par WIMOOV</p> <p>Au moins 17% de « tests mobilité » administrés directement par un échantillon de structures d'accompagnement vers l'emploi.</p>

# Le contrat à impact « Economie circulaire »

---

L'appel à projet de contrat à impact « Economie circulaire », ouvert du 24 septembre 2020 au 23 décembre 2020 et porté par l'ADEME, a pour ambition de faire émerger des innovations environnementales, ancrées territorialement, afin de prévenir des risques qui engendrent à la fois des coûts publics (dépollution, ramassage d'ordures, etc.) et des dégradations environnementales.

## Thématiques de l'appel à projets

Les thématiques visées concernent l'économie circulaire et la protection de l'environnement au sens large, et le périmètre fonctionnel de l'ADEME en particulier. En voici une liste illustrative non-exhaustive :

- Tri à la source des bio-déchets ;
- 5 flux chez les « petits producteurs » (les assimilés, par exemple) ;
- Réemploi et réutilisation des objets du quotidien, y compris articles de loisirs, sport, jardinage, bricolage, jouets ;
- Gaspillage alimentaire ;
- Tri des déchets dans les grandes villes ;
- Prévention des déchets sauvages et des déchets numériques ;
- Démontage et destruction des bâtiments tertiaires et industriels ;
- L'écologie industrielle territoriale en zones industrielles ;
- L'écologie industrielle territoriale en zones portuaires ;
- L'économie de la fonctionnalité.

Les projets retenus seront annoncés à la fin de l'année 2020 par un comité de sélection, sur la base de critères communs.

Le comité de sélection sera composé de l'ADEME, des ministères concernés, du groupe Caisse des Dépôts et d'une entité externe experte, auxquels peuvent être adjoints des représentants d'autres ministères, administrations et collectivités jugés compétentes. Il sera porté une attention particulière aux points suivants :

- Le caractère social et/ou environnemental du programme d'actions axé sur une approche préventive génératrice à terme de coûts évités pour l'État ;
- La pertinence des méthodes d'évaluation des effets et du succès du programme et notamment leur caractère scientifique et la disponibilité des données ;
- La capacité du programme à se pérenniser et à changer d'échelle dans le cas où l'expérimentation s'avérerait concluante.

Les candidatures sont ouvertes à cette adresse : <https://appelsaprojets.ademe.fr>

# Les prochains contrats à impact

---

Les contrats à impact peuvent potentiellement concerner toutes les politiques publiques. Parmi les projets labellisés ces dernières années, on peut citer la prévention du placement d'enfants à risque, la restauration de copropriétés en voie de dégradation, la création de commerces franchisés dans des quartiers prioritaires, l'accessibilité de la performance énergétique de l'habitat à des personnes en situation de précarité.

Le Gouvernement entend favoriser la montée en puissance du dispositif de contrat à impact dans les prochaines années. Cette nouvelle ambition se traduira par le lancement de nouveaux appels à projets.

Après l'économie circulaire, de nouveaux appels à projets seront dévoilés dans les prochains mois, dont deux sur les thématiques de l'inclusion et du retour à l'emploi (ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion), de la solidarité et de la lutte contre le sans-abrisme (ministère de la Cohésion des territoires).

## **CONTACT :**

Pour tout renseignement sur les candidatures - [aap-ci@dgtresor.gouv.fr](mailto:aap-ci@dgtresor.gouv.fr)

Pour toute demande presse - [presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr)

